



RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

À DESTINATION DES ÉQUIPES DE DIRECTION DES LP

CAP ET BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

ENSEIGNER LE FRANÇAIS ET LES MATHÉMATIQUES EN GROUPES À EFFECTIF RÉDUIT

■ DÉFINITION DE LA MESURE

Les élèves bénéficient d'un enseignement de mathématiques et de français en groupes à effectif réduit afin de permettre une pédagogie différenciée pour remédier aux difficultés constatées et consolider les savoirs dans ces domaines.

| CE N'EST PAS | C'EST |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Des heures en plus pour les élèves. | <ul style="list-style-type: none">• Des heures disciplinaires pour traiter les programmes de mathématiques et de français.• Des heures prévues dans la grille horaire élève :<ul style="list-style-type: none">• pour les classes de 1^{re} et 2^e années de CAP : recours aux heures à effectifs réduits intégrées dans la grille horaire¹, Pacte lycée professionnel « effectifs réduits »;• pour les classes de 2^{de} et 1^{re} du baccalauréat professionnel : volume complémentaire d'heures professeurs en baccalauréat professionnel, Pacte lycée professionnel « effectifs réduits ».• Des heures qui permettent une pédagogie davantage adaptée aux besoins des élèves grâce aux faibles effectifs.• Des heures à effectif réduit inscrites dans l'emploi du temps des élèves et des professeurs. |

1. grille horaire de 2019.

| CE N'EST PAS | C'EST |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cours dédoublé. ▪ Des groupes dont la composition est figée pour l'année. | <ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif souple et adapté aux besoins des élèves. • Une opportunité d'accompagner les élèves au plus près de leurs besoins, selon les périodes et les objets travaillés. • Des groupes constitués sur la base des besoins des élèves. • Des groupes qui évoluent dans l'année en fonction des points du programme travaillés. • Des groupes à effectifs variables selon les besoins (par exemple pour une classe de 24 élèves, un groupe de 8 et un groupe de 16 élèves). |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une séance entièrement consacrée à la remédiation ou à la consolidation. | <ul style="list-style-type: none"> • Un temps d'enseignement spécifique, répondant aux objectifs des programmes disciplinaires et intégré dans la progression des apprentissages de la classe. |

■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Comment constituer les groupes à effectifs réduits ?

- Les tests de positionnement et les évaluations régulières des élèves sont des indicateurs pour constituer les groupes.
- La composition des groupes peut répondre à des entrées différentes définies par le professeur selon ses intentions pédagogiques :
 - constitution de groupes homogènes : besoins initialement identifiés, démarches pédagogiques spécifiques ou innovantes adaptées aux besoins des élèves ;
 - constitution de groupes hétérogènes : démarches de tutorats entre pairs, démarche de projet...

Comment articuler les différents temps de classe ?

Il s'agit ici de penser l'intégration des temps d'enseignement à effectif réduit dans la progression pédagogique prévue pour la classe entière.

Quelle mise en œuvre pédagogique favoriser ?

- Mettre les élèves en situation d'agir, de s'engager dans les activités proposées.
- Encourager la prise de parole des élèves et la verbalisation de ce qu'ils ont compris/pas compris, de leur démarche.
- Accompagner l'autonomie des élèves en étant disponible pour des explications et/ou des conseils individualisés.
- Vérifier en fin de séance que chaque élève s'est approprié l'apprentissage visé.



Quelle approche privilégier en classe, quels gestes professionnels retenir ?

1. Valoriser les essais et les démarches de recherche des élèves et les encourager à en rendre compte à l'oral.
2. Individualiser et diversifier les supports proposés aux élèves (fiches, outils numériques, capsules vidéo, recherches en ligne, tutorat entre pairs).
3. Reformuler les consignes, décomposer les tâches à accomplir si l'élève a des difficultés à s'engager dans l'activité (éviter le décrochage).
4. Évaluer régulièrement les progrès des élèves (par de brèves évaluations formalisées et/ou la simple observation) et s'assurer que les constats soient partagés entre le professeur et chaque élève.
5. Organiser, le cas échéant, l'espace de la classe de manière flexible selon l'effectif, les besoins, la démarche adoptée et l'objectif visé.

■ TRADUCTION ORGANISATIONNELLE EN ÉTABLISSEMENT

Quel impact sur l'organisation « horaire » en seconde et en première professionnelles ?

Au moins 15 % du volume complémentaire d'heures professeur est dédié à l'enseignement du français et des mathématiques en groupes à effectif réduit.

Pour rappel, en CAP, l'horaire enseignant n'est pas modifié et la grille horaire de 2019 continue de s'appliquer.

Quelle prise en charge ?

Un seul professeur, en français et en mathématiques, assure pour la classe l'ensemble des heures de la discipline : en classe entière et en groupes à effectif réduit.

Quel impact sur les emplois du temps ?

L'organisation des emplois du temps des élèves et des professeurs doit permettre une souplesse dans la composition des groupes à l'échelle de la classe. Pour mettre en œuvre dans chaque établissement l'enseignement des mathématiques et du français en groupes à effectif réduit, les plages horaires préconisées sont :

- première heure de la journée ;
- dernière heure de la journée ;
- heures encadrant la pause méridienne.

Les heures de co-intervention sont-elles maintenues ?

Les heures de co-intervention français/enseignement professionnel et mathématiques/enseignement professionnel sont maintenues en seconde et première professionnelles, comme en première et deuxième années de CAP.

Quelle organisation pour mettre en place les heures de consolidation en français et mathématiques ?

La mission « enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits » du PACTE, complémentaire à ces dispositions, répond à ce besoin d'organiser des temps de consolidation auprès d'élèves, selon les besoins et difficultés repérés.

